

COMMUNE D'LOUDRENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Oudrenne, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Bernard GUIRKINGER, Maire en exercice.

Convocation transmise et affichée le 27 juin 2024, comportant l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024,*
2. *Décision modificative n°1-2024/Budget principal,*
3. *Lotissement extension Tuilerie/Renouvellement de la ligne de Trésorerie,*
4. *Chasse 2024-2033/Autorisation accordée au locataire du lot de chasse n°1(pose d'un bungalow),*
5. *Chasse 2024-2033/Sous location partielle de terrains entre les locataires des lots 2 et 3,*
6. *Nomination d'un délégué titulaire et suppléant au comité du Syndicat de Kirschnaumen Meinsberg,*
7. *Vente d'un terrain constructible, impasse de la Tuilerie,*
8. *Entretien fossé/Contribution volontaire,*
9. *Subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique de Kœnigsmacker/Jubilé de l'Abbé SOPRYTCH,*
10. *Divers et communication*

- ✓ Membres en exercice : 14
- ✓ Membres présents : 11
- ✓ Membres votants : 12

Membres du Conseil Municipal présents : Mesdames TEMPIO Marie-Claire, LENARD Isabelle, HAMANN Sophie, HILCHER Morgane, FOHR Aurélie,  
Messieurs GUIRKINGER Bernard, PEULTIER Jean-Marie, BIRCK Cyrille, SINGER Joël, JANDIN Christian, BERRON Éric,

Absents excusés : MASSING Fabien donne procuration à M. JANDIN Christian, Mme SCHAMING Emilie, Mme GARBAL Céline

Secrétaire de séance : Mme DAP Marie, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, M. GUIRKINGER Bernard ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, point n°10 « Inondation du 17 mai 2024 / demande de subvention »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'ajout du point n°10 « Inondation du 17 mai 2024 / demande de subvention » à l'ordre du jour.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### **POINT N°1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**

D : 86/2023

Monsieur le Maire expose que le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 a été adressé à l'ensemble des membres de ce Conseil.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### **POINT N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2024 / BUDGET PRINCIPAL**

D : 87/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires.

A ce titre, il faut transférer 17 000 € du compte 231 chapitre 23 opération 105 (cimetière) au compte 231 opération 101 et 10 000 € du compte 202 chapitre 20 (immobilisation incorporelle) au compte 231 chapitre 23 opération 101.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative du budget 2024, à savoir :



## INVESTISSEMENT

Dépenses :

Compte 231 chapitre 23 opération 105 (cimetière)	- 17 000 €
Compte 202 chapitre 20 (immobilisation incorporelle)	- 10 000 €

## INVESTIONNEMENT

Dépenses :

Compte 231 chapitre 23 opération 101 (travaux de voirie) + 27 000 €

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### POINT N°3 : LOTISSEMENT EXTENSION TUILERIE / RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

D : 88/2023

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a acheté les terrains impasse de la Tuilerie pour la création d'un lotissement communal.

VU la ligne de Trésorerie votée le 12 juin 2023, délibération D 23-2023.

VU son échéance en date 21 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Crédit Agricole de Lorraine le renouvellement d'une ligne de Trésorerie sur les bases suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Type d'échéance : trimestrielle
- Index : EURIBOR 3 mois jour
- Valeur de l'index : 3.6820 % au 24/06/2024
- Taux indicatif à la date du ce jour : 4.26 % avec un taux plancher de 0.58 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 150 €

- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement de la ligne de Trésorerie en capital et intérêts.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°4 : CHASSE 2024-2033 / AUTORISATION ACCORDE AU LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE N°1 (POSE D'UN BUNGALOW)**

D : 89/2023

VU la demande de M. BLOT Didier, adjudicataire du lot de chasse n°1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. BLOT Didier, adjudicataire du lot de chasse n°1 à installer un bungalow de chasse de 3m X 12m, le long du chemin montant à la forêt Itzling et à la forêt du Reitholz, sur la parcelle cadastré section 17 parcelle 144. Le bungalow sera enlevé, au plus tard, à la fin du bail.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°5 : CHASSE 2024-2033 / SOUS LOCATION PARTIELLE DE TERRAINS ENTRE LES LOCATAIRES DES LOTS DE CHASSE 2 ET 3**

D : 90/2023

VU la demande en date du 24 avril 2024 présentée par M. Patrick BAILLY, adjudicataire du lot de chasse n°4 à Kerling-lès-Sierck et du lot n°3 à Oudrenne et de l'association de chasse « la Roselière » représenté par M. OBERHOFER Gilles, président, adjudicataire du lot de chasse n°2 à Oudrenne,

VU la délibération 7 de la Commune de Kerling-lès-Sierck en date du 24 mai 2024,

Le Maire expose ce qui suit :

Les deux adjudicataires souhaitent rectifier les limites respectives de leurs lots, à la marge, afin de faciliter l'exploitation de la chasse en toute sécurité comme le prévoit l'article 16 du cahier des charges communales.

Dans ce cadre, l'association « la Roselière » va sous louer à M. Patrick BAILLY, les parcelles du lot n°2 à Oudrenne de la Neuwies, situées à droite de la route de Lemestroff à Kerling.

M. Patrick BAILLY, sous loue pour sa part à l'association « la Roselière », les terrains du lot n°4 à Kerling, Hart et plaine situés à gauche de la route de Lemestroff à Kerling.

4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les demandes de sous location partielle par échange de terrains entre M. Patrick BAILLY, adjudicataire du lot de chasse n°4 à Kerling-lès-Sierck et le lot n°3 à Oudrenne et de l'association de chasse « la Roselière » représenté par M. OBERHOFER Gilles, président, adjudicataire du lot de chasse n°2 à Oudrenne,

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°6 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT / SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU KIRSCHNAUMEN MEINSBERG**

D : 91/2023

VU l'arrêté préfectorale DCL/1011 du 06 juin 2024, portant fusion du syndicat mixte de production d'eau Kirschnaumen Meinsberg, du syndicat intercommunal des eaux de Kirschnaumen et syndicat intercommunal des eaux du Meinsberg,

VU les nouveaux statuts du syndicat de Kirschnaumen Meinsberg en date du 06 juin 2024,

Comme le prévoit les statuts, chaque commune membre doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger dans le Conseil Syndical du syndicat de Kirschnaumen Meinsberg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** Monsieur BIRCK Cyrille, délégué titulaire et Monsieur SINGER Joël, délégué suppléant au syndicat Kirschnaumen Meinsberg.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°7 : VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE / IMPASSE DE LA TUILERIE**

D : 92/2023

La Commune est propriétaire de la parcelle 321 section 42 d'une superficie de 687 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est constructible et viabilisée.

La Commune a mis en vente cette parcelle pour un prix de 14 500 €/are.

L'offre faite par M. MADERY Alexandre et Mme GREFF Mathilde a été retenue.

L'acheteur s'engage à construire une maison d'habitation dans un délai maximum de 4 ans et à respecter les prescription architecturales et paysagères définies par la Commune.

Ce dossier a été examiné en commission le 27 juin 2024.

VU l'avis de favorable de cette commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre la parcelle 321 section 42, d'une superficie de 6.87 ares, au prix de 14 500 € de l'are, à M. MADERY Alexandre et Mme GREFF Mathilde. L'acheteur prendra en charge tous les frais liés à l'acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire pour la vente de cette parcelle, et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.
- **APPROUVE** le règlement architectural ci-joint.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

#### POINT N°8 : ENTRETIEN FOSSE / CONTRIBUTION VOLONTAIRE

D : 93/2023

VU les articles 640 et 64 du code civil,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2010,

Le Maire a exposé ce qui suit :

Le fossé cadastré 86-088 a nécessité un curage urgent, sur environ 75 m en partant du CD62, pour évacuer les eaux de ruissellement et protéger les constructions riveraines.

Le montant des travaux est estimé à 450 € HT.

Les propriétaires en indivision de la parcelle 86-0141 représentés par Mme Denise JOLIVALT, 2D Grand Rue à Kerling-lès-Sierck, d'une part, et M. et Mme IOCHEM, 10 rue Principale à Lemestroff Oudrenne, propriétaires de la parcelle 86-0040, d'autre part, ont fait une offre de concours à la Commune pour participer à ces travaux de curage à hauteur de 150 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** l'offre de concours des propriétaires cités ci-dessus.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°9 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DE FABRIQUE DE KOENIGSMACKER / JUBILE DE L'ABBE SOPR YTCH**

D : 94/2023

VU les 40 ans de sacerdoce de notre prêtre Leszek SOPRYCH,

L'abbé SOPRYCH, curé de la paroisse d'Oudrenne, a été ordonné prêtre le 27 mai 1984 à Tarnow par l'archevêque Jerzy ABLEWICZ.

Pour célébrer les 40 ans de sacerdoce et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € au conseil de fabrique de Koenigsmacker au titre de l'année 2024.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°10 : INONDATION DU 17 MAI 2024 / DEMANDE DE SUBVENTION**

D : 95/2023

Le Maire expose ce qui suit :

Dans la nuit et dans la journée du vendredi 17 mai 2024, des pluies diluviennes se sont abattues sur le département de la Moselle, les territoires situés le long des frontières Luxembourgeoise et allemande ont été particulièrement touchés.

La commune d'Oudrenne n'a pas été épargnée.

Dès le début de la matinée du 17 mai, le ruisseau Oudrenne a commencé à déborder à Lemestroff et, au milieu de la matinée, la route de Lemestroff à Kerling a été coupée à la sortie du village.

Au fil des heures, le ruisseau s'est transformé en torrent.

A Oudrenne, la place située devant la mairie a été inondée et vers 17h le niveau d'eau dans la rivière a atteint la voute des deux arches latérales du pont principal du village, il restait environ 10 cm sous l'arche rectangulaire centrale.

Les maisons avoisinantes ont été envahies par les eaux et la mairie a été inondée (5 à 10 cm d'eau) pendant environ deux à trois heures.

Cette crue a été tout à fait exceptionnelle, jamais le bâtiment de la mairie, qui était aussi l'ancienne école, construit fin 19<sup>e</sup> siècle /début du 20<sup>e</sup> siècle, n'avait été envahi par les eaux.

Fort heureusement seuls des dégâts matériels sont à déplorer. Une vingtaine de maisons ont été inondées, l'aire de jeux et le terrain de football ont été fortement endommagés ainsi qu'un pont sur un chemin rural à Lemestroff. Par ailleurs, des effondrements de berges du ruisseau Oudrenne se sont produits en plusieurs endroits.

Il faut noter que le dimanche 19 mai, un orage a provoqué de nouvelles inquiétudes avec en particulier une inondation d'un pavillon à Lemestroff.

Et le jeudi 23 mai, à la suite de nouvelles pluies intenses, la commune a fait face à une nouvelle crue du ruisseau Oudrenne, moins intense toutefois que celle du 17 mai.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 5 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. la Maire à demander une subvention en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques dans le cadre de la dotation de solidarité mise en place par l'Etat.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°11 : DIVERS – COMMUNICATIONS

- ✓ Réfection par le Département de la Moselle du pont de la rue de l'Europe. Les travaux sont reportés à l'été 2025.
- ✓ Compte rendu de la dernière réunion du Conseil de la CCAM.
- ✓ Le Maire a mis en demeure les propriétaires des parcelles 44-001, 44-151, 28-0077, 28-0078, à la sortie du village d'Oudrenne, rue de l'Europe, en direction de Lemestroff, pour un abattage des arbres devenus dangereux.
- ✓ Magnascole. Le transport méridien est maintenu à la rentrée de septembre.
- ✓ Salle Oudrenne. Démarrage des travaux.
- ✓ Les Olympiades ont eu lieu le samedi 29 juin au terrain de foot. Une trentaine d'enfant ont participé à la matinée organisée par Terre de jeux 2024 et la Commune.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 86/2023 à D : /2023 :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

<b>Bernard GUIRKINGER</b>		<b>Jean-Marie PEULTIER</b>	
<b>Joël SINGER</b>		<b>Christian JANDIN</b>	
<b>Sophie HAMANN</b>		<b>Céline GARBAL</b>	<b>Absente</b>
<b>Eric BERRON</b>		<b>Cyrille BIRCK</b>	
<b>Morgane HILCHER</b>		<b>Fabien MASSING</b>	<b>Absent</b>
<b>Marie-Claire TEMPIO</b>		<b>Isabelle LENARD</b>	
<b>FOHR Aurélie</b>		<b>SCHAMING Emilie</b>	<b>Absente</b>

67